

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2018 : la voiture hybride a le vent en poupe

En juillet 2018, 12 509 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 13,9 % par rapport à juillet 2017. Il s'agit de la quinzième augmentation d'affilée et de la trentième au cours des trente-trois derniers mois. La précédente plus longue période de croissance continue date de dix-neuf ans (seize hausses consécutives de mai 1998 à août 1999). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,8 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 21 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois de juillet. Les acquisitions de motorisations essence (+ 42 %), hybrides (+ 73 %) et électriques (+ 22 %) ont été très dynamiques.

La croissance des immatriculations des autres genres de véhicules a été nettement moins forte. Les ventes de cyclomoteurs, de camions et de véhicules de transport en commun ont, en particulier, baissé en continu au cours des sept premiers mois de l'année.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 773	1 523	486	1 143	1 559	7 484
Cyclomoteur	241	137	33	68	183	662
Motocycle	272	136	46	120	116	690
Voiturette	25	14	6	10	24	79
Remorque légère et caravane	168	135	41	76	110	530
VASP léger	390	126	65	82	131	794
Autobus et autocar	4	5	4	2	-	15
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	617	291	74	157	232	1 371
Camion	38	22	3	10	39	112
Tracteur routier	54	49	11	9	18	141
Semi-remorque	50	26	22	21	39	158
Remorque lourde	8	6	1	6	7	28
VASP lourd	11	7	1	4	9	32
Tracteur agricole	62	64	45	33	51	255
Engin agricole (autre que tracteur)	26	37	33	31	31	158
Ensemble	4 739	2 578	871	1 772	2 549	12 509

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

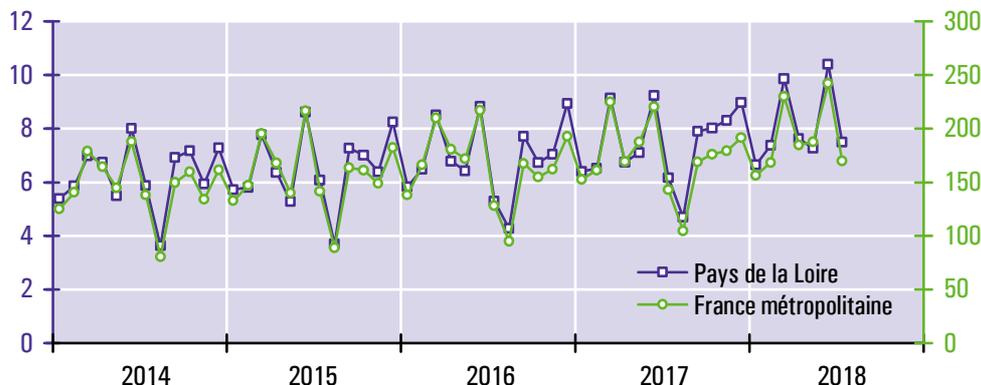
En juillet 2018, 7 484 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 21,4 % par rapport à juillet 2017, légèrement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 18,8 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 10,0 % dans la région et de 6,3 % dans l'Hexagone.

En juillet, la répartition des ventes par énergie a confirmé la tendance des mois précédents, marquée par le renforcement de la suprématie des véhicules essence, la poursuite du recul du gazole et la croissance des immatriculations de voitures « propres » (peu émettrices de CO₂).

Pour le neuvième mois consécutif, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (- 5,1 % en juillet). À l'inverse, les immatriculations de voitures essence se sont accrues pour la vingt-quatrième fois de suite (+ 42 % par rapport à juillet 2017). Cela fait onze mois qu'elles ont supplanté le diesel dans les achats de voitures neuves en Pays de la Loire. La part des automobiles roulant au sans-plomb s'est élevée en juillet à 56 %, contre 48 % il y a douze mois.

Stimulé par l'augmentation du prix des énergies fossiles et l'élargissement de l'offre des constructeurs, le segment des motorisations hybrides est en forte croissance. Leurs ventes ont bondi de 73 % en juillet et de 58 % au cours des douze derniers mois. Elles ont représenté en juillet 6,9 % des immatriculations de voitures en Pays de la Loire. C'est presque un point de plus que le précédent record (6,1 % en avril dernier).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

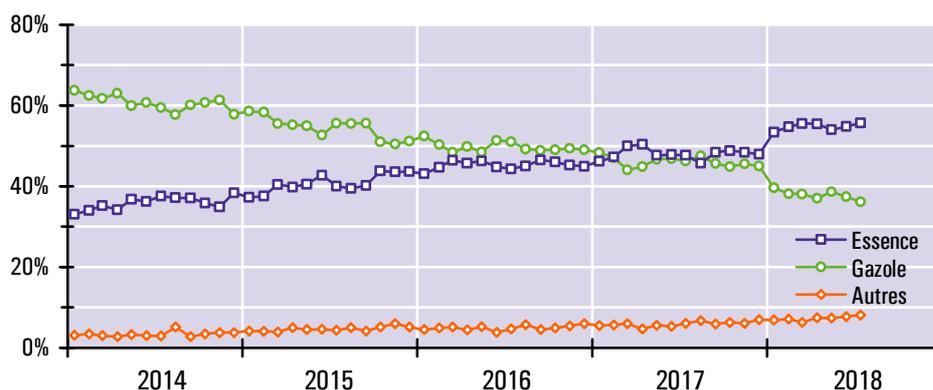
	Juillet 2018			Août 2017 à juillet 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 773	37 %	+ 16 %	36 271	38 %	+ 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 523	20 %	+ 27 %	18 297	19 %	+ 9 %
Mayenne (53)	486	6 %	+ 12 %	6 517	7 %	+ 4 %
Sarthe (72)	1 143	15 %	+ 22 %	14 971	16 %	+ 8 %
Vendée (85)	1 559	21 %	+ 30 %	18 519	20 %	+ 9 %
Essence	4 170	56 %	+ 42 %	49 319	52 %	+ 22 %
Gazole	2 706	36 %	- 5 %	38 696	41 %	- 5 %
Hybride	517	6,9 %	+ 73 %	5 122	5,4 %	+ 58 %
Électricité	89	1,2 %	+ 22 %	1 402	1,5 %	+ 1 %
Autres motorisations	2	0,0 %	0 %	36	0,0 %	- 8 %
Personnes morales	3 112	42 %	+ 19 %	40 319	43 %	+ 10 %
Personnes physiques	4 372	58 %	+ 23 %	54 256	57 %	+ 10 %
Ensemble	7 484	100 %	+ 21 %	94 575	100 %	+ 10 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2018 et celles de juillet 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

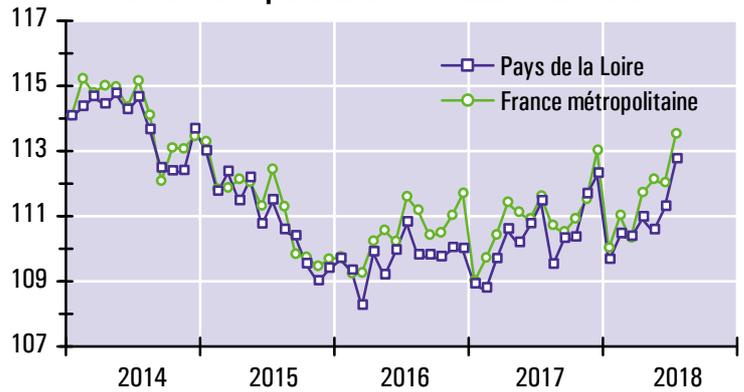


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juillet 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,7 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à juillet 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

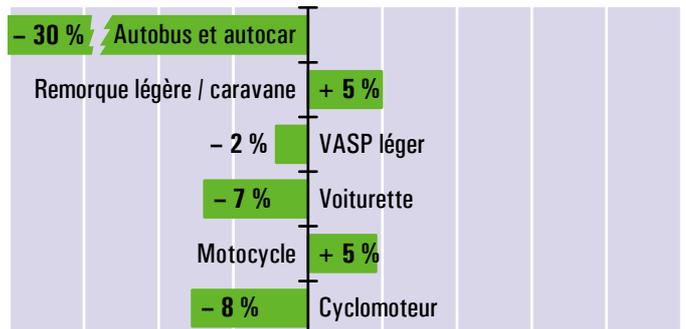
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 49 % et 29 % des immatriculations de juillet. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars s'est effondré de 30 % ; ses ventes ont diminué au cours de chacun des huit derniers mois.

En juillet, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 9,5 % à celle du même mois de 2017. Au cours des douze derniers mois, les ventes ont augmenté de 10,4 %. Le marché le plus dynamique est celui des remorques lourdes (+ 24 %). Les immatriculations de camions ont diminué en continu lors des sept derniers mois (- 2,6 % en juillet). En année glissante, elles sont orientées à la baisse (- 2,9 %).

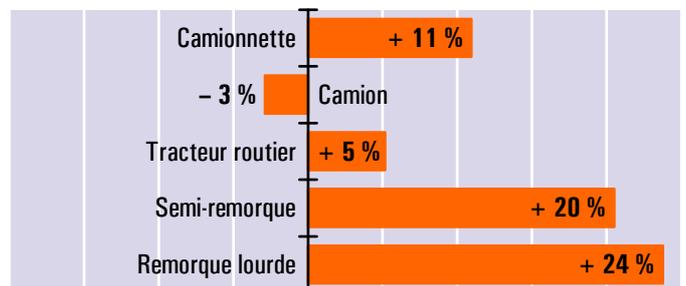
Sur le segment des véhicules spéciaux, la croissance des ventes de VASP lourds et de tracteurs agricoles s'est consolidée. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont en revanche diminué de 27 % en juillet et de 7 % au cours des douze derniers mois.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

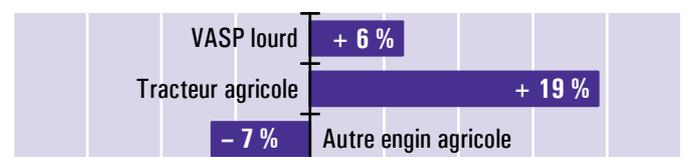
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2017 à juillet 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2016 à juillet 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).